

Monsieur le Président informe le conseil qu'il présente un point supplémentaire à l'ordre du jour : « décision modificative ». Le conseil accepte à l'unanimité.

1. Rapport annuel 2017 présenté par le délégataire

Monsieur DE FRUYT, représentant VEOLIA présente le rapport 2017 de délégataire concernant le service public d'eau potable (Prix et Qualité).

Le conseil syndical prend acte du rapport présenté par M. DE FRUYT.

Ce rapport sera transmis aux conseils municipaux de Montagny-en-Vexin et Montjavoult

2. Point sur les travaux en cours

Monsieur le Président fait un point sur les travaux en cours concernant le renforcement de la canalisation sur le hameau d'Hérouval. L'entreprise a rencontré quelques petits aléas (une maison abandonnée en mauvais état, une maison dont les propriétaires étaient partis en vacances ainsi que des problèmes de « chiens ») qui ne lui permettait pas de rentrer dans les propriétés pour accéder aux compteurs.

Mis à part cela, le chantier avance bien et devrait être terminé vers la fin du mois de juillet.

Il est prévu également la pose de 2 poteaux incendie.

3. Décision modificative

La trésorière demande la passation d'une écriture d'ordre concernant l'amortissement de frais d'études pour un montant de 108.48 €

DF 6811-42 : + 108.48 €

RI 2803-040 : + 108.48 €

DF 623 : - 108.48 €

RI 131 : - 108.48 €

4. Questions diverses

- a) Monsieur le Président informe le conseil que le conseil départemental a alloué une subvention sur les travaux effectués à Montjavoult en 2016 – rues Soim et de l'Industrie pour le renforcement, de 20 520 € et pour un poteau incendie de 1 400 € ainsi qu'une subvention de 1 000 € pour un poteau incendie sur le renforcement d'Hérouval effectué en ce moment.
- b) Monsieur le Président rappelle au conseil que le département (SATESE) est venu faire un contrôle des installations du captage le 19 avril 2018.
- c) La commune de Montagny a découvert qu'un terrain se trouvant dans le périmètre du captage vient d'être vendu à des gens du voyage. Il a fait des courriers aux intéressés pour connaître leur intention sur le devenir de ce terrain et leur rappeler la problématique le concernant. Pas de réponse à ce jour. Il a également rencontré un responsable de l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) et lui a fait part de la possibilité d'installation de caravanes dans ce périmètre. Celui-ci lui a répondu que l'on ne pouvait rien faire tant que ces caravanes n'étaient pas arrivées.